

**Province de Québec**  
**Municipalité de Yamaska**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Yamaska, tenue le lundi 14 février 2024, à 17 heures 30 au pavillon communautaire, 100 rue Guilbault à Yamaska.

Sont présents:

Siège #4 M. Léo-Paul Desmarais

Siège #5 M. Martin Joyal

Siège #6

M. Alain Crevier

Sont absents :

Siège #1 Mme Danielle Proulx

Siège #2

M. François Martin

Siège #3 M. Richard Théroux

Sous la présidence de la mairesse Mme Diane De Tonnancourt.

Formant le quorum, sous la présidence de madame Diane De Tonnancourt.  
(Code municipal du Québec - article 147)

Sylvie Viens agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par courriel adressé à tous les élus par Sylvie Viens, directrice générale et greffière-trésorière le lundi 12 février.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 17h30, Mme la mairesse constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2024-02-043**

Sur proposition de Martin Joyal, appuyée par Léo-Paul Desmarais,  
Il est résolu, unanimement,

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion - projet de règlement no RY-2024-109 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;
4. Adoption du premier projet de règlement no RY-2024-109 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

5. Période de questions (*portant uniquement sur les points à l'ordre du jour*);
  6. Levée de la séance.
3. **Avis de motion - projet de règlement no RY-2024-109 sur les ententes relatives aux travaux municipaux**

Alain Crevier, par la présente :

Donne avis de motion qu'il sera présenté et adopté par le conseil le premier projet de règlement numéro RY-2024-109 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux.

- 4 **Adoption du premier projet de règlement no RY-2024-109 sur les ententes relatives aux travaux municipaux**

#### **RÉSOLUTION 2024-02-044**

Considérant que la Municipalité doit adopter un règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux conforme aux nouvelles dispositions de la LAU (loi sur l'aménagement et l'urbanisme);

Sur proposition de Léo-Paul Desmarais, appuyée par Martin Joyal,  
Il est résolu, unanimement,

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro RY-2024-109 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

Il y a eu des copies du projet de règlement mises à la disposition du public.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Qu'une consultation publique aura lieu le 12 mars 2024.

- 5 **Période de questions**

Les questions doivent porter exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour.

**6 Levée de la séance**

**RÉSOLUTION 2024-02-045**

Sur proposition de Martin Joyal, appuyée par Alain Crevier,  
Il est résolu, unanimement,

Que la séance soit levée, à 17h35.

---

Diane De Tonnancourt  
Mairesse

---

Sylvie Viens, secrétaire d'assemblée

Je, Diane De Tonnancourt, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane De Tonnancourt  
Mairesse